

CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 16 novembre 2017**

Présents: Michel SOULES, Robert FOURCADE, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Pascal MONIER, Sabine GARCIA, Alain GUIRAUD, Thierry GOUT, Patrick PUBLI

Pouvoirs: Fatima AMRANI à Michel SOULES.

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Patricia BOUYSSOU, Nelly LEJARRE Cécile REYES, Sylvette PUEYO

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 25 mn

Contrat d'apprentissage.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal lors de la dernière séance du 05 octobre 2017 tous les éléments relatifs à la demande de contrat d'apprentissage de Monsieur LOPEZ Nicolas n'étaient pas connus. A ce jour, les éléments sont les suivants et Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer :

- Durée du contrat : 2 ans
- Salaire pris en charge à hauteur de 80 % soit 400 € par mois

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote : Pour 9 - Contre 1 (Mr Patrick SUBIAS)

Monsieur Patrick SUBIAS vote contre car il juge qu'il y a assez d'employés au service technique et que le dossier est encore flou.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Recensement 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'année prochaine il y aura le recensement 2018 dans la commune. Monsieur le Maire propose de donner une prime de 500 € par agent communal pour le travail supplémentaire fourni pendant et en dehors des heures d'ouverture de la mairie. Monsieur Patrick SUBIAS prends la parole pour informer le conseil municipal que l'état a alloué la somme de 1 766 € à ce

sujet. Monsieur Patrick SUBIAS ajoute que le recensement débutera du 18 janvier au 18 février 2018, qu'il y aura 3 agents communaux qui vont se répartir le travail. La somme alloué par l'état de 1 766 € sera divisée par 3, Chaque agent communal touchera une prime de : $(1\ 766\ € / 3 = 588,66\ € + 500\ € = 1\ 088,66\ €)$

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Arrêt prioritaire PMR.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêt de bus de l'avenue des Pyrénées est aux normes PMR, mais Carcassonne Agglo nous demande d'en créer un au centre du village sur l'avenue des Platanes en face la salle polyvalente.

Monsieur Patrick SUBIAS ajoute que Carcassonne agglo nous impose pour l'instant un seul **ARRET PRIORITAIRE PMR** sur la commune dont le nom est :

BERRIAC – BERRIAC CENTRE, et nous impose de le créer sur l'avenue des Platanes au niveau de la salle polyvalente. Il a été convenu que nous avons jusqu'à 2020 pour le réaliser.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Décisions modificatives.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean BOISSELIER mais, n'ayant pas les éléments nécessaires, Monsieur Patrick SUBIAS prend la parole et détaille au conseil municipal les différentes lignes comme indiqué dans le tableau ci-dessous concernant les décisions modificatives.

- Caméras : 586,26 €
- Voirie : 251,72 €(miroirs)
- Acquisition de mobiliers : 1 555,69 €(clim, frigo, tables et chaises)
- Total : **2 390,67 €**

La somme de 2 390,67 € sera déduite du programme de dépigeonnisation d'un montant de 4 420,84 € voté en conseil municipal le 27 avril 2017 qui a été annulé pour cette année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Achat d'un camion.

Comme il a été signalé au dernier conseil municipal du 05 octobre 2017 au sujet du remplacement d'un des deux camions benne, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'entretien qu'il a eu avec le commercial IVECO. Le prix du camion est de 36 000,00 € TTC et après négociation de 34 200,00 € TTC dont une économie de 1 800,00 € pour la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote contre à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Comedec .

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui fait part au conseil municipal du programme COMEDEC à mettre en place à la Mairie. Ce programme est un protocole d'échange de données sécurisées d'état Civil entre Mairie et d'autres administrations.

Le coût du programme et de la formation revient à 672,00 € TTC et la maintenance annuelle est de 90,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

A.M.I Convention (animation Collective Famille).

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec l'AMI pour la location de la salle Sainte Cécile pour un montant de 150 € par an, afin de donner des cours informatique, le mercredi de 13H à 17H.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Location d'un camion.

En attendant d'avoir le nouveau camion benne qui sera livré vers mars 2018, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune va louer si nécessaire un camion benne, dans le cas où le camion benne de la mairie ne passe pas au contrôle technique afin de poursuivre les travaux des trottoirs en cours. Un devis a été demandé à deux sociétés.

- VALLET LOCATION : 892,00 € pour 10 jours
- IVECO : 840,00 € pour 1 mois.

Étant donné que l'entreprise IVECO est la moins chère, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Modification de la délibération « Façade nord de la Mairie ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui fait part au conseil municipal des travaux de la façade nord de la Mairie voté en conseil municipal le 31 juillet 2017. Une erreur de tva s'est produite sur le devis de l'entreprise retenue. La facture de 7 179,50 € HT était à 10 % de tva soit 7 897,45 € TTC, hors la tva devait être à 20 % soit un montant de 8 615,40 € TTC, une différence de 717,95 € Cela ne change en rien au résultat de l'appel d'offre, car les autres entreprises étaient bien plus chères.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Réglementation cimetière.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui demande au conseil municipal de mettre en place un tarif pour les concessions du cimetière actuel. Après renseignement pris auprès d'autres petites communes, Monsieur Patrick SUBIAS propose de mettre le prix du m² à 75 € soit les 2 m² minimum obligatoire à 150 € A cela s'ajoute les taxes diverses s'élevant à 25 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard.

Vente parcelle AP145.

Monsieur le Maire revient sur la vente de la parcelle AP145 de 4 281 m² voté à 4 € le m² en séance du 29 octobre 2015 à Mme BISSIERE Rosine pour un montant de 17 124 € La vente ne s'étant pas faite, un nouvel acquéreur s'est présenté, mais désiré acheter que la moitié de la parcelle. La Mairie ne voulant en aucun cas la diviser, le nouvel acquéreur Monsieur LOUSTALOT Mickael propose d'acheter la parcelle entière à 3 € le m² pour un montant de 12 843 € soit une différence de - 4 281 € Monsieur Patrick SUBIAS fait part de son inquiétude par rapport aux acquéreurs précédent qui ont acheté à 4 € le m².

Monsieur le Maire affirme qu'il n'y aura pas de problème avec les anciens acquéreurs.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote : POUR - 9

ABSTENTION - 1 (Monsieur Thierry GOUT).

Une délibération devra être prise à cet égard.

Reconduction de la convention ADS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui informe le conseil municipal que la convention ADS (Autorisations du Droit des Sols) signée avec Carcassonne Agglo arrive à échéance le 31 décembre 2017. Afin que les dossiers d'urbanisme puissent être traités par la cellule ADS, il serait judicieux de reconduire la convention (période de 3 ans).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard.

Questions diverses.

Monsieur Patrick SUBIAS porte à la connaissance du conseil municipal de l'excellant résultat de l'indice qualité comptable DGFIP 2016. En effet, Monsieur Richard SIX fait parti des rares agents comptables s'étant vu attribuer la note de 20 sur 20 pour la gestion de la comptabilité de la commune. Monsieur Patrick SUBIAS avec le conseil municipal félicite Monsieur Richard SIX pour cette excellente note.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45 mn